



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

CINQUIÈME SESSION

TRENTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

### Commissions parlementaires

---

---

Commission permanente de l'Assemblée nationale

Approbation de modifications d'ordre linguistique  
aux règles de procédure de l'Assemblée nationale

Le mardi 2 avril 1985 - No 3

Président : M. Richard Guay

---

QUÉBEC

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

|                        |        |
|------------------------|--------|
| Commentaires généraux  | CAN-33 |
| Quelques modifications | CAN-33 |
| Approbation            | CAN-34 |

### Intervenants

M. Richard Guay, président  
M. Marc-André Bédard  
M. Michel Gratton  
Mme Thérèse Lavoie-Roux

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

Le mardi 2 avril 1985

**Approbation de modifications d'ordre  
linguistique aux règles de procédure**

(Onze heures onze minutes)

**M. Bédard:** Oui.

**Le Président (M. Guay):** À l'ordre, s'il vous plaît: La commission de l'Assemblée nationale se réunit avec, comme ordre du jour, l'approbation des modifications d'ordre linguistique apportées aux règles de procédure de l'Assemblée, et à l'article 2, à tout hasard, un varia.

**M. Gratton:** Si je comprends bien, il s'agit strictement de changements d'ordre linguistique.

**Le Président (M. Guay):** Je les ai revus pour ma part; je n'y ai pas vu de changement... Mais là où il pourrait y avoir des changements de fond, je les ai fait remettre, pour que ce ne soient que des changements de forme. Maintenant... Donc, quant à moi, il n'y a que des changements de forme là-dedans, je n'y ai pas vu de changement de fond.

**Commentaires généraux**

Nous avons, à la dernière réunion de la commission, entériné les propositions de la sous-commission de l'Assemblée nationale quant aux modifications au règlement. Il y avait quelques corrections à faire sur le plan linguistique, d'où la réunion de ce matin.

On peut suspendre quelques minutes, le temps d'en prendre connaissance chacun de notre côté.

**M. Gratton:**... linguiste.

(Suspension de la séance à 11 h 14)

**Le Président (M. Guay):** Comme expert-conseil.

(Reprise à 11 h 16)

**M. Gratton:** Dans mon cas, c'est important que je le sache d'avance.

**Quelques modifications**

**M. Bédard:** Oui, mot aussi.

**Le Président (M. Guay):** Voulez-vous qu'on les passe l'une après l'autre ou si, ayant eu l'occasion d'en prendre connaissance - je l'espère...

**Le Président (M. Guay):** Une petite chose où je solliciterais votre accord. À la page 12, il s'agit d'une modification de présentation aux règles de fonctionnement, c'est-à-dire qu'à l'heure actuelle nous avons des règles de fonctionnement portant sur les commissions, sur les engagements financiers, sur les projets de loi d'intérêt privé. Nous pourrions en avoir éventuellement, puisque c'est à l'ordre du jour de la sous-commission, sur la protection des témoins, sur la législation déléguée et aussi sur d'autres sujets.

**M. Gratton:** Dans notre cas, on l'a reçu il y a seulement une demi-heure, alors on n'en...

**Le Président (M. Guay):** C'est arrivé trop tard.

Pour que l'index soit lisible à la fin du règlement, s'il faut chaque fois se référer aux règles de fonctionnement et de protection, RFPT 1, 2, vous voyez un peu le genre d'index que cela va donner. À la place, ce que nous ferions, si vous êtes d'accord, il y aurait le règlement et ensuite les règles de fonctionnement. Ce serait un tout numéroté séquentiellement, divisé en chapitres. Donc, quand dans l'index on ferait référence aux règles de fonctionnement, on ferait référence à un tout qui inclut un chapitre ou une section - je ne sais pas très bien - sur les commissions, un autre sur les engagements financiers, un autre sur les projets de loi d'intérêt privé. On peut en ajouter sans problème puisqu'il s'agit simplement d'allonger la liste des chiffres.

**M. Gratton:**... a pas pris connaissance.

**Le Président (M. Guay):** Bon.

**M. Bédard:** Ce serait peut-être une heureuse suggestion, qu'on se donne une dizaine de minutes pour passer à travers... Peut-être que cela va diminuer d'autant les remarques qu'on peut avoir à faire.

**Le Président (M. Guay):** Oui.

**M. Gratton:** Vous voulez dire...

**Le Président (M. Guay):** Suspendre pour dix minutes?

M. Bédard: Très heureuse initiative, M. le Président.

**Le Président (M. Guay):** Cela vous irait. D'ailleurs vous allez voir la présentation.

**M. Bédard:** Cela va.

**Le Président (M. Guay):** Adopté.

**Le Président (M. Guay):** Nous modifierions les mots "règles de procédure" par le mot "règlement"... Je viens seulement de comprendre le sens du bas de la page 12. L'ensemble du recueil que nous aurions, comme nous avons à l'heure actuelle, continuerait de s'appeler "Règles de procédure". Il serait divisé d'abord en règlements et ensuite en règles de fonctionnement, alors qu'à l'heure actuelle on appelle la première partie règles de procédure, ce qui est inexact, c'est le règlement. Mais le tout formerait les "Règles de procédure" de l'Assemblée.

#### Approbation

**M. Bédard:** Très bien, M. le Président. Maintenant, en ma qualité de "linguiste" entre guillemets...

**Le Président (M. Guay):** Émérite...

**M. Bédard:**... émérite, on a parcouru la nouvelle rédaction des articles et je n'ai pas de remarque à faire.

M. Gratton: Même chose du côté de l'Opposition.

**Mme Lavoie-Roux:**... antiréglementaire; surtout si c'est enregistré on est mieux de ne pas en parler.

**Le Président (M. Guay):** C'est enregistré.

**Une voix:** Est-ce terminé?

**Le Président (M. Guay):** Il semble y avoir problème au bout de la table. Quant à revenir... On va suspendre de nouveau.

(Suspension de la séance à 11 h 20)

(Reprise à 11 h 22)

**Le Président (M. Guay):** D'après vous, nous pouvons considérer que les règles de procédure ainsi modifiées dans le document qui est sous vos yeux sont donc adoptées?

**Des voix:** Adopté.

**Le Président (M. Guay):** Il faudra en

faire rapport à l'Assemblée nationale?

**M. Bédard:** D'accord.

**Le Président (M. Guay):** La séance est donc ajournée, en vous remerciant.

(Fin de la séance à 11 h 23)